



Réunion du 04 Mars 2025 en distanciel.

PV N. 25

PRESIDENT : M. Guilhem LIOBET.

PRESENTS : MM Patrice LAMOTHE - Alexandre DUFFOSSET - Corentin COUTURAUD - Nicolas RUAUD - Olivier FRACHET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude + .

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre. Merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.

Dans le cadre d'un forfait survenant le Week-End , il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Concernant les matchs en retard déjà programmés, nous vous rappelons qu'il est possible de les jouer en semaine, le samedi ou à des horaires différents et même en nocturne si les conditions le permettent. Il suffira d'avoir l'accord des 2 clubs et en informer le district à l'avance pour validation.

Procès-verbal de la commission des jeunes du 04 Mars 2025

COMPETITIONS U 17

► U17 D1 Poule B:

- Match N°52169.2 Journée 13 entre US Couzeix-Chaptelat et Ent Foot Sud/Occitane du 08/03/2025.

Se jouera le **15/03/2025 à 15H00** à Couzeix .

► U17 D2:

- Match N°53648.1 Journée 06 entre JA Isle 3 et FC Pays Arédien du 08/03/2025.

Se jouera à la même date à **13H00** au stade du Gondeau à Isle .

- Match N°53646.1 Journée 06 entre FPCN et Fun 87 GJ du 08/03/2025.

Se jouera à la même date à **15H00** à Eymoutiers .

► U17 D3:

- Match N°54261.1 Journée 04 entre US Beaune Les mines 2 et GJ Panazol Vigenal 2 du 01/03/2025 .

Suite au mail du club de **US Beaune Les mines 2** annonçant son forfait pour le match faute d'effectif suffisant.

La commission des jeunes

- Enregistre le résultat suivant:

US Beaune Les mines 2 : 0 but -1point - GJ Panazol Vigenal 2 : 3 buts 3 points.

Le club de **US Beaune Les mines** sera débité de la somme de **30 €** pour son premier forfait.

► U17 Coupe Haute Vienne :

1/4 de finale:

- Match entre Limoges Lafarge JS et AS Nexon du 08/03/2025 .

Suite accord des deux clubs la rencontre se jouera le 12/03/2025 à 19H00 au Puy las rodas.

COMPETITIONS U 15

► U15 D1 :

- Match N°51183.2 Journée 12 entre FC Boisseuil 87 et CA Rilhac-Rancon du 08/03/25 :

Se jouera le **10/03/2025 à 19H00** à Boisseuil.

- Match N°51813.1 Journée 07 entre FC Boisseuil 87 et CS Feytiat 2 du 01/03/25:

Procès-verbal de la commission des jeunes du 04 Mars 2025

Se jouera le **12/03/2025 à 19H00** à Boisseuil.

► **U15 Coupe Haute Vienne :**

1/4 de finale:

- Match entre SA Le Palais/Vienne et Ent Foot Sud/La Croisilles du 08/03/2025 .

Se jouera le **29/03/2025 à 15H00** à Pierre Buffierre .

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFFOSSET ALEXANDRE